

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE LES TILLEULS

mars-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b>	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Résultat de l'offre d'emploi lancée le 2 février 2024
Ecart_06	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_06</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning infirmier, Contrats passés entre les IDEL et l'EHPAD
Ecart_07	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_07</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Selon situation Qualifications prouvées des agents remplaçants <b>Ou</b> Qualifications prouvées des agents intervenant la nuit

Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Actualiser la fiche de poste en clarifiant le lien hiérarchique entre l'IDEC et l'équipe de soins		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_04</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque_05	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_05</b>	Intégrer dans la procédure de gestion des événements indésirables une acceptation de la notion conforme aux articles L331-8-1 CASF et 1er de l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales y compris pour les événements devant être signalés aux autorités administratives		

350032645\_CCAS VAL D'IZE